

DELIBERATION 2020-32

LE QUATRE JUIN DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-NEUF MAI DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : MME GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - MME VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - MME OMS ML. - MME FASSIO I. - MME MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND JF. - MME FAVRE-MERCURET R. - M. PETI E. - MME LOPEZ MF. - MME MAUREL P. - MME BADOUIN E. - MME RENARD S. - M. ILLAN G. - MME LUGAND H. - MME FABRY V. - M. RIO F. -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MARTIN-LAVAL B. procuration à MME MAUREL P. - M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D. - M. MASSON M. procuration à M. RIO F. - MME VACQUIE S. procuration à MME GUIRAUD I. - MME SALOMON ML. Procuration à MME FABRY V. - M. VERNAY P. procuration à MME VESSIOT A.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - MME ESCRIG

ABSENTS : M. CARABASSE P.

Madame LUGAND H. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Restitution de subventions par des associations de la commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire indique que la crise sanitaire a un impact fort sur la vie sociale. Ainsi, depuis le 17 mars et jusqu'au 10 juillet, toutes les manifestations associatives et municipales sont annulées.

En janvier, le conseil municipal a voté un certain nombre de subventions projets. Les sommes ont été versées aux associations concernées. Toutefois, certaines manifestations -objet des subventions- n'ayant pas eu lieu, il est normal de solliciter la restitution totale ou partielle de l'aide municipale.

Madame le Maire propose donc une restitution de l'attribution de subvention aux projets ci-dessous :

VOLET SPORTIF

Porteur du projet	Montant du versement CM du 9/01/2020	Objet du versement CM du 9/01/2020	Montant Restitution du versement
Pignon Libre	800,00 €	Participation financière à l'organisation d'une randonnée cyclo (le dimanche 19 avril 2020 au Terral : annulé)	800,00 €
TOTAL	/	/	800,00 €

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Envoyé en préfecture le 08/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le 08/06/2020

ID : 034-213402704-20200604-2020_32-AI

Porteur du projet	Montant du versement CM du 9/01/2020	Objet du versement CM du 9/01/2020	Montant
Comité des Festivités	25 000,00 €	Organisation des festivités sur l'année 2020 (fête locale annulée)	20 000,00 €
Demain c'est aujourd'hui	600,00 €	Organisation de la deuxième journée « Do it Yourself 0 déchets » (le samedi 28 mars 2020 : annulé)	600,00 €
TOTAL	/	/	20 600,00 €

Madame le Maire précise que, si cette délibération est approuvée, le montant des aides 2020 attribuées à ce jour sera de :

- subventions de fonctionnement : 72 230 €

- subventions de projets : 8 900 €

Soit un total à ce jour de : 81 130 €

Et un solde restant au budget de : 48 870 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	20
Contre	
Abstention	6 : MME MAUREL P. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. RIO F. – MME FABRY V. – MME SALOMON ML. – M. MASSON M.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants à restituer sur des subventions versées, suite à annulations de manifestations

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

